

Les Chagos - Quand la puissance défie le droit

L'autre archipel de la décolonisation

LES CHAGOS QUAND LA PUISSANCE DÉFIE LE DROIT

L'hypothèse d'un rachat des Chagos par Donald Trump révèle une réalité plus profonde : lorsque des intérêts stratégiques majeurs sont en jeu, le droit international entre en tension avec la logique de puissance.

“
Les îles ne sont plus des périphéries.
Elles sont devenues des centres de puissance.”

REPÈRES CLÉS



L'ENJEU

- Diego Garcia : verrou militaire américain au cœur de l'océan Indien.
- Position stratégique entre Afrique, Moyen-Orient, Inde et Indo-Pacifique.
- Le droit reconnaît la souveraineté de Maurice, mais la puissance cherche à éliminer toute incertitude.

QUATRE ACTEURS, QUATRE LOGIQUES



LE PRÉCÉDENT MALGACHE : LES ÎLES ÉPARSES

- Détachées de Madagascar à la veille de l'indépendance. L'ONU appelle depuis 1979 à des négociations.
- Enjeu stratégique majeur : ressources maritimes, surveillance, contrôle du canal du Mozambique.
- Les Îles Éparses ne sont pas un contentieux du passé. Elles sont un actif stratégique pour l'avenir de Madagascar.

CE QUE MADAGASCAR DOIT FAIRE

- Renforcer la coalition diplomatique régionale et internationale.
- Maintenir la souveraineté au cœur des négociations.
- Évaluer et documenter les enjeux économiques et maritimes.
- Utiliser le précédent Chagos dans les enceintes internationales.
- Affirmer une position ferme sur les principes, pragmatique sur les modalités.

L'ÉPREUVE DU RÉEL

- Le dossier des Chagos reste suspendu.
- Le droit reconnaît des souverainetés, mais la puissance décide souvent de leur concrétisation.
- Les îles ne sont plus des périphéries. Elles sont devenues des centres de puissance.

À RETENIR

“
Quand les rivalités entre puissances s'intensifient, la géographie reprend le dessus sur le droit.
Madagascar doit transformer cette leçon en stratégie pour ses Îles Éparses et pour sa place dans l'océan Indien.”

Introduction

Le 8 juin 2026, *The Telegraph* révèle que Donald Trump envisagerait d'acheter l'archipel des Chagos afin de garantir le contrôle américain sur Diego Garcia. Après le Groenland et le canal de Panama, l'océan Indien rejoint ainsi la liste des territoires que le président américain aborde sous l'angle de la transaction. Maurice rejette immédiatement cette hypothèse. Londres se retrouve fragilisé. Un dossier que l'accord signé en 2025 semblait avoir refermé revient soudain au premier plan.

La proposition n'a pourtant rien d'anodin. Elle ne constitue ni une décision officielle, ni un projet juridiquement abouti. Mais son apparition dans le débat public révèle une évolution plus profonde : lorsque des intérêts militaires majeurs sont en jeu, le droit international entre en tension avec la logique de puissance.

Le dossier des Chagos dépasse ainsi la seule question d'un éventuel rachat. Il interroge la capacité du droit de la décolonisation à s'imposer face aux impératifs stratégiques des grandes puissances. À ce titre, il concerne directement Madagascar.

Un accord qui avait semblé clore le dossier

L'origine du différend remonte à 1965. Trois ans avant l'indépendance de Maurice, le Royaume-Uni détache administrativement l'archipel des Chagos afin de créer le *British Indian Ocean Territory* (BIOT). Entre 1967 et 1973, près de deux mille Chagossiens sont expulsés de force pour permettre l'installation d'une base militaire américano-britannique à Diego Garcia, devenue opérationnelle en 1971.

Pendant plus d'un demi-siècle, Maurice conteste ce détachement en s'appuyant sur le principe d'intégrité territoriale consacré par le droit international. En 2019, la Cour internationale de Justice estime que le Royaume-Uni doit mettre fin à son administration de l'archipel. Quelques mois plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies confirme que les Chagos font partie intégrante du territoire mauricien.

Sous cette pression diplomatique et juridique, Londres accepte finalement d'ouvrir des négociations. Un accord est signé en mai 2025 puis ratifié en janvier 2026. Maurice récupère la souveraineté sur l'archipel tout en accordant au Royaume-Uni un bail de 99 ans sur Diego Garcia, moyennant un loyer annuel moyen d'environ 101 millions de livres sterling. Washington accueille alors favorablement ce compromis, qui garantit la continuité des opérations militaires américaines.

Cet équilibre ne survivra que quelques mois.

Ce que révèle réellement l'idée d'un rachat

Deux évolutions vont rapidement bouleverser la situation.

La première est politique. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche s'accompagne d'une vision beaucoup plus transactionnelle des intérêts stratégiques américains. Les infrastructures militaires jugées essentielles ne doivent dépendre d'aucune incertitude politique.

La seconde est géopolitique. L'escalade des tensions avec l'Iran transforme progressivement Diego Garcia en cible potentielle. En mars 2026, des missiles iraniens sont tirés en direction de l'atoll. Même s'ils n'atteignent pas leur objectif, ils démontrent que cette base jusque-là considérée comme relativement protégée peut désormais être directement menacée.

Dans ce nouveau contexte, Donald Trump critique publiquement l'accord conclu entre Londres et Port-Louis, estimant que le Royaume-Uni ne doit pas « céder Diego Garcia ». Le 11 avril 2026, Londres suspend l'application de l'accord, invoquant notamment l'absence de soutien officiel de Washington. C'est dans cette période d'incertitude que surgit, dans la presse britannique, l'hypothèse d'un rachat des Chagos.

L'intérêt de cette proposition ne réside pas tant dans sa faisabilité que dans ce qu'elle révèle. Les États-Unis ne cherchent pas à acquérir un archipel pour sa valeur foncière. Ils cherchent à supprimer toute ambiguïté juridique autour d'un verrou militaire devenu indispensable à leur stratégie dans l'océan Indien.

Un bail, même conclu pour 99 ans, reste un contrat entre deux États souverains. Il suppose une relation politique susceptible d'évoluer. Une acquisition, au contraire, viserait à éliminer cette dépendance.

Le débat ne porte donc pas principalement sur la possibilité d'une vente. Il révèle une dynamique plus profonde : lorsque la sécurité nationale est perçue comme prioritaire, les grandes puissances tendent à considérer les contraintes juridiques comme négociables.

Le précédent des Chagos montre ainsi que le droit international peut établir une légitimité, sans pour autant garantir sa mise en œuvre lorsque les intérêts stratégiques deviennent déterminants.

Il marque peut-être une évolution plus large des relations internationales. Après plusieurs décennies durant lesquelles la mondialisation semblait réduire l'importance des frontières, la géographie redevient un facteur central de puissance. Les territoires situés au cœur des grandes routes maritimes retrouvent une valeur stratégique qui dépasse largement leur superficie.

Pendant trois décennies, la mondialisation a laissé croire que la puissance des États dépendait de moins en moins de leurs territoires. Le dossier des Chagos suggère au contraire que, lorsque les rivalités stratégiques s'intensifient, la géographie reprend le dessus sur le droit.

Les Chagos ne constituent donc pas une exception. Ils illustrent le retour d'une compétition où le contrôle de quelques points d'appui géographiques peut peser davantage que les principes juridiques eux-mêmes.

Diego Garcia : le verrou de l'océan Indien

Pour comprendre pourquoi Washington refuse toute incertitude sur Diego Garcia, il suffit de regarder une carte.

Situé au centre de l'océan Indien, l'atoll se trouve à la jonction de l'Afrique orientale, du Moyen-Orient, du sous-continent indien et de l'Indo-Pacifique. Cette position exceptionnelle permet aux États-Unis de projeter rapidement leurs capacités militaires sur plusieurs théâtres d'opérations tout en restant à distance des zones de combat.

La base accueille des bombardiers stratégiques, un port en eaux profondes, des capacités de renseignement ainsi que des moyens navals et aériens couvrant un vaste arc géographique allant du Golfe persique à l'Asie du Sud-Est. Depuis cinquante ans, elle constitue un point d'appui majeur des opérations américaines, des guerres du Golfe jusqu'aux frappes plus récentes au Moyen-Orient.

Diego Garcia n'est donc pas une simple base militaire. C'est un pivot de la stratégie américaine dans l'océan Indien.

L'épisode des missiles iraniens de mars 2026 a toutefois changé la perception de cette infrastructure. Même sans provoquer de dégâts, il a démontré que cette base pouvait désormais être directement menacée. Dès lors, chaque incertitude juridique ou politique entourant son contrôle devient, aux yeux de Washington, un risque stratégique.

Le débat dépasse donc largement la souveraineté sur un archipel. Il porte sur le contrôle d'un verrou militaire considéré comme indispensable dans un contexte de compétition croissante entre grandes puissances.

Quatre acteurs, quatre logiques

Le dossier des Chagos illustre la confrontation de quatre logiques qui ne convergent pas.

Les **États-Unis** cherchent avant tout à garantir un contrôle militaire stable et durable sur Diego Garcia. Leur priorité est la liberté d'action opérationnelle, indépendamment des évolutions politiques des États partenaires.

Le **Royaume-Uni** tente de concilier deux impératifs contradictoires : respecter les exigences du droit international tout en préservant son partenariat stratégique avec Washington. Cette position d'équilibre s'est révélée de plus en plus difficile à tenir, au point de conduire à la suspension de l'accord signé avec Maurice.

Maurice, de son côté, poursuit l'achèvement d'un processus de décolonisation reconnu par la justice internationale. Au-delà de la souveraineté, l'accord représente également un enjeu économique majeur grâce aux revenus générés par le bail de Diego Garcia. Refuser toute idée de vente revient à affirmer qu'un droit souverain ne peut être réduit à une transaction financière.

Enfin, les **Chagossiens** demeurent les grands oubliés du dossier. Déplacés de force il y a plus d'un demi-siècle, ils continuent de revendiquer leur droit au retour. Leur situation rappelle que derrière les rapports de force géopolitiques subsistent des questions humaines qui restent, elles aussi, sans réponse.

Le droit est là. Il ne suffit pas.

Sur le plan juridique, le dossier paraît pourtant largement tranché.

L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2019, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'accord conclu entre Londres et Port-Louis convergent vers une même conclusion : le détachement des Chagos avant l'indépendance de Maurice contrevient au droit de la décolonisation.

Pour autant, cette reconnaissance juridique n'a pas suffi à garantir l'application effective de la décision.

Le dossier révèle ainsi une réalité souvent observée dans les relations internationales : le droit crée une légitimité, mais il ne dispose pas de son propre mécanisme d'exécution. Sa mise en œuvre dépend d'un rapport de force politique que les grandes puissances peuvent influencer, ralentir ou bloquer lorsque leurs intérêts stratégiques sont directement concernés.

Le précédent des Chagos illustre ainsi une évolution plus profonde. Nous assistons moins à une remise en cause du droit international qu'à sa **subordination croissante aux impératifs géostratégiques**. Lorsque la sécurité nationale est jugée prioritaire, les mécanismes de décolonisation deviennent eux-mêmes objets de négociation.

Cette évolution constitue un signal important pour de nombreux territoires encore concernés par des contentieux hérités de la période coloniale.

Une victoire juridique demeure indispensable. Mais sans coalition diplomatique capable de transformer cette légitimité en rapport de force, elle reste fragile.

Le cas des Chagos rappelle ainsi qu'au XXI^e siècle, le droit ne remplace pas la puissance. Il en demeure souvent le complément.

Le miroir malgache : les Îles Éparses

Pour Madagascar, le dossier des Chagos n'est pas un sujet lointain. Il constitue un précédent dont les enseignements dépassent largement Maurice.

À la veille de l'indépendance de Madagascar, la France détache administrativement les Îles Éparses – Europa, Juan de Nova, Bassas da India et les Glorieuses – du territoire malgache pour les placer sous son contrôle. Le parallèle avec les Chagos est frappant : dans les deux cas, un territoire est séparé avant l'indépendance afin d'en conserver la maîtrise stratégique.

Depuis 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions invitant la France et Madagascar à engager des négociations sur ces îles. Pourtant, près d'un demi-siècle plus tard, aucune avancée décisive n'a été obtenue. La commission mixte franco-malgache relancée en 2019 puis réunie à nouveau en 2025 a permis de maintenir le dialogue, sans modifier les positions de fond. Paris accepte de discuter de coopération ou de cogestion, mais pas de souveraineté.

Les deux situations ne sont toutefois pas identiques. Contrairement aux Chagos, les Îles Éparses n'ont pas connu le déplacement forcé d'une population permanente. Madagascar ne bénéficie donc pas de la dimension humaine qui a fortement renforcé la mobilisation internationale en faveur de Maurice.

En revanche, l'enjeu stratégique est comparable. Malgré une superficie terrestre très limitée, les Îles Éparses ouvrent l'accès à une vaste zone économique exclusive riche en ressources halieutiques, en potentiel énergétique et en capacités de surveillance maritime. Elles participent également au contrôle du canal du Mozambique, l'une des principales routes maritimes reliant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie.

Le précédent mauricien pose ainsi une question essentielle : si un État disposant d'un avis favorable de la Cour internationale de Justice et d'un accord signé peut encore voir son processus de décolonisation suspendu par les rapports de force géopolitiques, quelles sont les marges de manœuvre d'un État qui ne dispose aujourd'hui que de résolutions de l'ONU et d'un dialogue diplomatique sans avancée concrète ?

L'océan Indien : une nouvelle géographie de la puissance

Le dossier des Chagos révèle une évolution plus large de l'environnement stratégique régional.

Longtemps considéré comme un espace de circulation commerciale, l'océan Indien devient progressivement l'un des principaux théâtres de la compétition entre grandes puissances. Les États-Unis, la Chine, l'Inde, la France et, dans une moindre mesure, la Russie, y renforcent simultanément leurs positions militaires, diplomatiques et économiques.

Dans cette compétition, les îles jouent un rôle qui dépasse largement leur taille. Elles permettent de contrôler des routes maritimes, d'étendre des zones économiques exclusives, d'accueillir des infrastructures militaires ou de surveiller des espaces stratégiques.

Les Chagos pour Maurice, les Îles Éparses pour Madagascar, mais aussi d'autres territoires de l'océan Indien traduisent une même réalité : **la valeur d'une île ne réside plus dans sa superficie, mais dans la puissance qu'elle permet de projeter.**

La géographie redevient ainsi un facteur déterminant des rapports internationaux.

Pour Madagascar, cette évolution implique un changement de perspective. Les Îles Éparses ne doivent plus être abordées comme un simple contentieux historique. Elles constituent un actif stratégique dont dépendront demain une partie de la souveraineté maritime, de la sécurité régionale, de l'économie bleue et de la capacité de Madagascar à peser dans les équilibres de l'océan Indien.

Une proposition Diapason

Le précédent des Chagos invite Madagascar à adapter sa stratégie sur les Îles Éparses autour de cinq priorités.

Premièrement, consolider le travail diplomatique au-delà du seul cadre juridique. Les résolutions des Nations Unies constituent une base essentielle, mais elles doivent être accompagnées d'une coalition active associant l'Union africaine, les États africains et les pays du Sud confrontés à des héritages coloniaux comparables.

Deuxièmement, replacer la souveraineté au cœur des discussions. Les mécanismes de coopération ou de cogestion peuvent constituer des outils utiles, mais ils ne doivent pas se substituer au débat sur le statut juridique des îles. La clarification du différend demeure une condition préalable à toute solution durable.

Troisièmement, documenter précisément les enjeux économiques liés aux Îles Éparses. Une évaluation publique des ressources halieutiques, des perspectives énergétiques, de la

surveillance maritime et des conséquences économiques de l'absence de contrôle renforcerait la crédibilité de la position malgache.

Quatrièmement, utiliser le précédent des Chagos pour relancer le débat dans les enceintes internationales. Même suspendu, le processus engagé par Maurice rappelle que les détachements territoriaux intervenus avant les indépendances restent des questions ouvertes en droit international.

Enfin, maintenir une position à la fois ferme sur les principes et pragmatique dans les modalités de négociation. La France demeure un partenaire majeur de Madagascar. Défendre une revendication de souveraineté n'implique ni la rupture ni l'escalade diplomatique, mais suppose une stratégie cohérente, constante et clairement assumée.

L'épreuve du réel

Le dossier des Chagos reste aujourd'hui inachevé. L'accord conclu entre le Royaume-Uni et Maurice demeure suspendu. Les Chagossiens attendent toujours de pouvoir revenir sur leurs terres. Les équilibres politiques britanniques et américains continuent d'alimenter les incertitudes autour de Diego Garcia.

Une leçon apparaît toutefois déjà clairement.

Le droit international peut reconnaître une souveraineté. Il ne garantit pas, à lui seul, sa concrétisation. Dans un contexte marqué par le retour des rivalités entre grandes puissances, la capacité à construire des alliances diplomatiques et à inscrire une revendication dans un rapport de force devient tout aussi déterminante que la solidité des arguments juridiques.

Pour Madagascar, le dossier des Chagos constitue moins un modèle qu'un avertissement.

Les Îles Éparses ne représentent pas seulement un héritage de la période coloniale. Elles concentrent des enjeux de souveraineté, de sécurité, de ressources et d'influence qui pèseront durablement sur la place de Madagascar dans l'océan Indien.

Car le véritable enseignement des Chagos dépasse largement Maurice. Il rappelle que, dans le monde qui se dessine, les territoires stratégiques ne disparaissent pas avec la mondialisation : ils redeviennent les pivots de la puissance.

Dans cette région plus que jamais au cœur des rivalités internationales, les îles ne sont plus des périphéries.

Elles sont devenues des centres de puissance.

Sources et traçabilité

Sources historiques et juridiques : avis consultatif de la Cour internationale de Justice (2019) sur les Chagos ; résolution 73/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies ; résolutions 34/91 (1979) et 35/123 (1980) relatives aux Îles Éparses.



Accord Royaume-Uni – Maurice : texte de l'accord signé en mai 2025 et ratifié en janvier 2026 ; *Le Mauricien* ; *L'Express de Maurice* ; *France 24* (11 avril 2026) ; *Institute for Security Studies Africa*.

Proposition de rachat évoquée par Donald Trump : *The Telegraph* (8 juin 2026), informations reprises notamment par *Le Mauricien*, *Outre-mer La 1ère*, *LINFO.re* et *CNews*.

Diego Garcia et contexte militaire : *Franceinfo* ; *France 24* ; *Mer et Marine* ; *Le Diplomate Média* (mars 2026).

Îles Éparses : *Le Club des Juristes* ; *Opinion Internationale* ; travaux universitaires disponibles sur [Hypotheses.org](https://www.hypotheses.org) et publications spécialisées relatives au canal du Mozambique.

Rédaction - Diapason

